

Paris, le 16 juin 2021

Nos références : 23/2021/MJ/ES

Madame la Ministre,

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 porte un certain nombre de dispositions relatives aux contractuels. Elles sont en cours de mises en œuvre et entraînent la modification des décrets relatifs aux conditions d'emplois des agents contractuels de chacun des versants de la Fonction publique.

Au-delà de la concertation en cours (pour l'État) ou à venir (pour la Territoriale et l'Hospitalière), la CFDT tient à vous rappeler qu'elle appelle de ses vœux à une nouvelle négociation sur l'ensemble des sujets relatifs aux parcours professionnels, au pouvoir d'achat et aux conditions de travail de ces agents qui -de plus en plus nombreux- contribuent à la qualité et à la permanence des services rendus par la Fonction publique à l'ensemble des citoyens.

Les droits actuels des contractuels de droit public peuvent et doivent encore être enrichis et améliorés : recrutement, parcours professionnels, formation, protection sociale. Une négociation scellée par un accord majoritaire permettrait de traiter de l'ensemble des sujets qui impactent au quotidien les agents contractuels, parmi lesquels deux sont particulièrement essentiels pour la CFDT :

- o Un accès facilité au CDI et à l'emploi titulaire, pour davantage de sécurité.
- La définition de mécanismes d'évolution des rémunérations.

Cette demande s'inscrit dans une histoire revendicative déjà longue, des nombreux plans de titularisation des années 1980 à la prime de fin de contrat effective depuis cette année 2021, sans oublier les accords de Bercy qui ont permis de tenir compte des voix des contractuels dans le calcul de la représentativité, ni l'instauration du compte personnel d'activité (CPA) qui crée des droits liés aux personnes et non aux statuts.

Pour toutes ces raisons, dix ans presque jour pour jour après la signature des accords « Sauvadet », la CFDT estime qu'il est donc largement temps d'ouvrir une nouvelle négociation.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre revendication, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Mylène JACQUOT,

Secrétaire générale

Madame Amélie de Montchalin Ministre de la transformation et de la Fonction publiques Hôtel Rothelin-Charolais - 101 rue de Grenelle 75700 PARIS